

# 5. IP-SUISSE pommes de terre

2020



Nom	Prénom	N°Agrosolution
Adresse	NP	Lieu
Téléphone	N° de BDTA	N° cantonal d'expl.

Statut:

- rempli
- pas rempli
- pas contrôlé
- pas applicable
- existant

<input type="checkbox"/> Notification	
<input type="checkbox"/> Avertissement	
<input type="checkbox"/> Exclusion	

Si une parcelle comprend plusieurs variétés, les surfaces de celles-ci sont à enregistrer séparément. L'option appliquée pour la lutte contre les mauvaises herbes / Défanage doit être cochée

Parcelle:	Variété:	Surface en ares	A: Désherbage sans herbicides	B: Défanage non chimique	C: Désherbage sans herbicides et défanage non chimique
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					

## 1.2 Exigences de base

1.2.1	L'exploitation respecte les exigences PER	<input type="checkbox"/>	En cas de non-respect, noter la/les raison(s) sous « Remarque »
-------	---	--------------------------	---

## 5. Exigences pour les pommes de terre IP-SUISSE

5.1	La totalité de la surface d'une variété (toutes les parcelles) doit être cultivée selon les exigences du label  (Exception: plantons et/ou pommes de terre précoces sous plastique)	<input type="checkbox"/>	<p><b>À remplir seulement pour les pommes de terre "sans label":</b></p> <p>Variété:.....</p> <p>Pdt précoces sous plastique ou plantons:.....ares</p> <p>Lors du défanage chimique (pdt sans label), produit utilisé:.....</p>												
5.2	Rotation de culture Retour de pdt sur la même parcelle que tous les 4 ans	<input type="checkbox"/>	<table border="1"> <tr> <td>Parcelle:</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Dernière année de pdt</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Parcelle:	1	2	3	4	5	Dernière année de pdt					
Parcelle:	1	2	3	4	5										
Dernière année de pdt															
5.3	Pour la fumure azotée, une des trois méthodes suivantes doit être utilisée: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthode d'estimation HES / Agroscope / IP-SUISSE</li> <li>- Analyse N-min via un laboratoire officiel</li> <li>- N – Test par un laboratoire d'analyse (selon liste)</li> </ul>	<input type="checkbox"/>													
5.4	Les résultats d'analyse sont disponibles pour la fumure azotée (justificatifs) (fertilisation selon la méthode d'analyse: les valeurs maximales ne doivent pas être dépassées)	<input type="checkbox"/>													
5.5	Les fongicides à base de cuivre sont interdits	<input type="checkbox"/>													
5.6	Utilisation d'insecticide préservant les auxiliaires, aucun moyen de lutte contre les pucerons et d'Ephosin contre le vers fil de fer (voir la liste des produits phytosanitaires d'IP-SUISSE)	<input type="checkbox"/>													
5.7	Désignation et séparation correcte des autres marchandises (hors label)	<input type="checkbox"/>													

